

COMPTE-RENDU

RÉSUMÉ de la séance du jeudi 11 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze mars à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée le 05 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Amélie BLACQUIERES, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

Représentés : Jérôme ASSIE, Martyn LAFON

Secrétaire de séance : Jean-Charles ROGGERO

Secrétaire de Mairie : Sylvie PALAFFRE

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1°) *Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020*

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers municipaux le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 qu'ils ont reçu par leur messagerie.

Le Conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

2°) *Compte de Gestion 2020*

Madame Josiane GINESTET, Rapporteur :

Je soumetts à votre approbation le compte de gestion 2020 présenté par le trésorier du Centre de Gestion Comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par monsieur le trésorier du Centre de Gestion Comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2020.

3°) Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josiane GINESTET, Commission Finances, pour présenter le Compte Administratif 2020.

Tout d'abord, Madame Josiane GINESTET rappelle que la gestion de la commune a été exercée par l'ancienne mandature jusqu'au 25 mai 2020, date de l'installation de la nouvelle mandature.

Section Fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Prévu 2019	Réalisé en 2019	Prévu BP 2020	Réalisé en 2020
CHARGES A CARACTERE GENERAL	181 800,00	156 521,33	180 760	123 248.81
CHARGES DE PERSONNEL	334 200,00	329 379,59	335 650	321 120.02
AT. COMPENSATION C2A (47 038 €) Dégrèv. TF JA/ Fds péréquation FPIC	102 500,00	102 308,30	50 140	48 608.30
INDEM. /COT. ELUS, SUBVENTIONS	114 810,00	90 311,56	151 716	134 920.36
INTERETS DETTE	28 600,00	26 115,07	25 500	22 276.76
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	8 800,00	5 808,00	8 800	1 592.50
DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	-	20 000	0
TOTAL DEPENSES REELLES	790 710,00	710 443,85	772 566	651 766.75
VIREMENT A LA SECTION D'INV.	46 957,20	-	35 809.82	-
AMORTISSEMENTS	24 000,00	23 753,00	23 500	22 658
TOTAL GENERAL	861 667.20	734 196.85	831 875.82	674 424.75
RECETTES	Prévu BP 2019	Réalisé en 2019	Prévu BP 2020	Réalisé en 2020
ATTENUATION DE CHARGES	5 000	6 407.04	2 700	5 128.87
CANTINE ALAE -MISE A DISPO.C2A.	42 200,00	47 621,58	35 800	35 799.04
TAXES FISCALES- DROITS MUTATION	420 700,00	443 000,63	430 305	455 882.93

DOTATIONS DE L'ETAT	164 985,00	165 961,45	166 222	167 514.67
LOYERS- LOCATION SALLE	22 000,00	24 890,65	18 000	18 752.97
DETTE RECUPERABLE INTERETS	8 223,00	8 224,88	6 947	6 948.88
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	17 375,24	0	4 112
TOTAL RECETTES REELLES	665 108,00	713 539,47	659 974	694 139.36
TRAVAUX EN REGIE	4 000,00	-	-	-
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	192 559,20	192 559.20	171 901.82	-
TOTAL GENERAL	859 667.20	713 481.47	831 875.82	694 139.36

Section Investissement :

Elle énumère les travaux :

DÉPENSES INVESTISSEMENT 2020	BP + DM	Réalisé	Reste à réaliser	Annulés
Cpte 16 Remboursement capital emprunts	368 500	359 467.75	0	9 032.25
Cpte 2128 Ch.piéton le Vialar / Puech Mourié	9 454.80	9 454.80	0	0
Moteur Panneau de basket, salle de sports	2 870	0	0	0
Cpte 2051 Concession logiciels (DM 200)	200	172.80	0	27.20
Cpte 21116 Portail cimetiére		2 940	4 180 COLOMBARIUM	0
Cpte 21111 Acquisition de terrains Acquisition parcelles la côte, patus Vialar	120 000	340.06	0	0
Cpte 2158 Matériels Matériel Atelier + cumulus salle spectacle	0	874.74	0	0
Cpte 2188 Matériels 2 chariots ménage, 2 aspirateurs, frigo Mairie, drapeaux, moteur panneau basket.	9 870	4 921.85	240 BANDEROLE	4 708.15
Cpte 2313 Restructuration Mairie BP 7000€ DM + 5200€	12 200 Travaux 3 000 Mobilier	0 0	13 988.24 0	- 3 000

Restructuration sanitaires maternelle BP : 15 000€ DM +700 Plafond	15 700	0	15 637.80	-
Parcours vélo à bosses	3 000	2 700	0	300
Acquisition d'ordinateurs au secrétariat BP 5000€ DM - 200 € Licence	4 800	3 409.51	0	1 390.49
Acquisition TBI école maternelle 8 ordinateurs	5 000	1 213.20	0	0
Toiture salle de spectacle BP 55 000€ - DM. Devis : 17 280 5200€ mairie, -700 WC-1020 ingénierie Cpte 2031 Etude, diagnostic	48 080	0	17 280	30 800
	1 020	1 020	0	-
Vidéophone à l'école			6 896.82	0
Acquisition divers matériels ou mobilier	2 130	0	0	2 130
Dépenses imprévues : travaux, agencements	42 000	0	0	42 000
Total général	647 824.80	386 514.71	58 222.86	

RECETTES INVESTISSEMENT 2020	Reports + BP 2020	Réalisé 2020	Reste à réaliser	Annulés
Fonds de Compensation de la TVA	20 000	34 016.01	0	-
Taxe aménagement (sur constructions)	20 000	44 738.98	0	-
Dettes récupérables (C2A)	30 690	30 690	0	-
Subvention Région +CD81 (Cantine/ALAE)	94 965.61	120 717.85	6 869 3996 € Mairie 2873 € visio	-
Autre emprunt	37 500	37 500	0	-

TOTAL RECETTES REELLES	203 166.61	267 662.54	0	-
Amortissements (opérations d'ordre)	23 500	22 658	0	-
Virement de la section de fonctionnement	35 809.92	-	-	-
Solde d'exécution reporté	460 639.14	-	-	-
Total général	723 104.67	290 320.84	6 869	-

Elle donne le bilan de l'exercice 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
674 424.75 €	694 139.36 €
Excédent : 19 714.61 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
386 514.71 €	290 320.84 €
Déficit : 96 193.87 €	

Sections	Résultat de clôture 2018	Résultat 2019	Résultat de clôture 2019	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	151 177,61	+ 309 461.53	460 639.14 €	- 96 193.87	364 445.27 €
Fonctionnement	192 559,20	-20 657.38	171 901.82 €	+19 714.61	191 616.43 €

A l'issue de la présentation des résultats de clôture, madame GINESTET fait part de son analyse :

"Cette année, nous constatons un petit excédent sur les opérations de fonctionnement 2020, soit 42 372 €. L'an passé, nous étions en déficit de – 20 000 €. Malgré cela, l'épargne brute de 42 372 € n'est pas suffisante pour couvrir les engagements pris auparavant ; il nous faut rembourser la dette, part capital, d'un montant de 84 467 €. Cette dépense étant obligatoire, nous sommes obligés de prélever cette différence de 42 095 € sur l'excédent capitalisé. Nous grignotons, une année de plus, sur l'excédent capitalisé acquis depuis plusieurs années. Nous nous sommes engagés à maîtriser nos dépenses, nos efforts doivent perdurer."

Je sou mets à votre approbation le compte administratif pour l'exercice 2020.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2020	TOTAL 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		674 424,75 €	674 424,75 €
RECETTES	171 901,82 €	694 139,36 €	866 041,18 €
Solde	171 901,82 €	19 714,61 €	191 616,43 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		386 514,71 €	386 514,71 €
RECETTES	460 639,14 €	290 320,84€	750 959,98 €
Solde	460 639,14 €	-96 193,87 €	364 445,27 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 674 424,75 €

Recettes : 866 041,18 € (dont 171 901,82 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 191 616,43 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 386 514,71 €

Recettes : 750 959,98 € (dont 460 639,14 € d'excédent reporté)

soit un résultat de clôture de : 364 445,27 €

3- Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

Dépenses : 58 222,86 €

Recettes : 6 869,00 €

Solde des restes à réaliser : -51 353,86 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	674 424,75 €	866 041,18 €
Investissement	386 514,71 €	750 959,98 €
TOTAL de l'EXERCICE 2020	1 060 939,46 €	1 617 001,16 €
Restes à réaliser	58 222,86 €	6 869,00 €
TOTAL	1 119 162,32 €	1 623 870,16 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur Marc Venzal, Maire de la commune de Cunac conformément à la loi, quitte la séance.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

APPROUVE le compte administratif 2020.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2020.

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2021 des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 58 222,86 €

Recettes : 6 869,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 13 Voix Pour et 4 Abstentions.

4°) Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises en exécution de la délibération du Conseil municipal de la commune de Cunac n° 25/2020 du 16 juillet 2020 :

DÉCISION DU MAIRE N° 001 / 2021 du 12 Janvier 2021

Objet : **Affaire Commune de Cunac / Société Astic nettoyage**

Monsieur le maire de la commune de Cunac,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 n° DEL_2020_025 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, considérant le point N°12 portant sur la délégation d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- Considérant la lettre recommandée avec accusé de réception de l'avocat de la Société ASTIC Nettoyage, Monsieur Christophe CABANES D'AURIBEAU, avocat au Barreau d'Albi (SELARL 36, Boulevard Carnot à ALBI), en date du 16 octobre 2020, mettant en cause la Commune faisant suite à la rupture de nos relations contractuelles pour l'entretien des locaux scolaires ;
- Considérant l'ouverture d'un dossier au titre de notre garantie Protection Juridique par notre assureur GROUPAMA ;
- Considérant la nécessité de prendre attache avec un avocat pour défendre les intérêts de la commune
- Après contact avec le Cabinet d'Avocats BONNECARRERE - SERVIERES - GIL - MEYER-SOULLIER - GENEST domicilié au 6 Boulevard Andrieu 81000 ALBI ;

DECIDE

Article 1er : de choisir Maître GIL Emmanuel du Cabinet d'Avocats cité ci-dessus, pour soutenir les intérêts de la commune de Cunac et la représenter en justice suite à l'action engagée à son encontre par la Société ASTIC Nettoyage.

Article 2 : La Secrétaire de Mairie est chargée de l'application de la présente décision.

DÉCISION DU MAIRE N° 002 / 2021 du 29 Janvier 2021

Objet : Versement subvention aux Francas de Saint-Juéry (année 2020).

Monsieur le Maire de Cunac,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Cunac,
- Vu la convention d'accueil de loisirs associé à l'école et d'accueil de loisirs sans hébergement fixant les engagements, les responsabilités de chacune des parties, le cout prévisionnel calculé en fonction de la fréquentation des enfants et des heures d'animation, ainsi que les conditions d'accès aux activités de l'association et participation des familles, signée le 29 janvier 2019, avec l'association des Francas de Saint-Juéry.
- Vu l'avenant n° 1 à la convention d'accueil de loisirs associé à l'école et d'accueil de loisirs sans hébergement fixant l'estimation du nouveau coût prévisionnel calculé en fonction de la fréquentation des enfants et des heures d'animation, signé le 1er avril 2019,
- Considérant l'article 2 de l'Avenant n°1 à la convention citée ci-dessus portant sur les engagements de la Commune, il est précisé que la progression de la subvention sera plafonnée à 34 068 € pour l'année 2020,
- Considérant les périodes de confinement imposées par l'Etat pour lutter contre l'épidémie de covid-19,
- Considérant l'absence du fonctionnement des services périscolaires (ALAE) et extrascolaires (ALSH) durant ces différentes périodes de crise sanitaire covid-19,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte cette situation, le montant de la subvention estimée à 34 068 € pour l'année 2020 sera ramené à 25 551 €, montant correspondant aux 9/12ème de 34 068 €, et pourra être revu en temps utile sur présentation des comptes définitifs des Francas de Saint-Juéry pour l'année 2020,

Décide :

Article 1er : de verser aux Francas de Saint-Juéry les 95 % de la somme de 25 551 €, soit 24 273,45 € sur l'exercice 2020.

Article 2 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL :
ENTENDU le présent exposé,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
PREND ACTE des décisions présentées ci-dessus.

5°) Acquisition d'un logiciel de Gestion pour le Service Jeunesse

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Edith NESPOULOUS.

Elle informe les Conseillers municipaux qu'elle a contacté des établissements proposant des logiciels de gestion de Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui répondent aux critères souhaités, notamment aux demandes des parents d'élèves sur la possibilité d'inscription en ligne...

Trois prestataires ont présenté une offre, à savoir :

- AIGA Agence Sud à Toulouse (31),
- DELTA INTELLECTION à Condom (32), et
- A.GE.D.I., notre prestataire informatique.

La responsable du service Jeunesse et le service administratif ont été associés au choix du prestataire.

Après étude des propositions, celle de notre prestataire A.GE.D.I. correspond le mieux à notre demande et reste à un coût abordable. Le logiciel d'A.GE.D.I. "E-Néos" est donc retenu.

Madame Marie-Edith NESPOULOUS poursuit en précisant que la convention CAF est en cours de finalisation et que le logiciel est compatible avec les demandes de la CAF.

Le portail Famille devrait faciliter les échanges avec la structure pour les inscriptions des enfants.

Ce nouveau logiciel sera installé cet été pour être opérationnel à la prochaine rentrée scolaire.

La délibération est ainsi prise :

Pour faire suite à la création du Service Jeunesse, Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de la nécessité d'acquérir un logiciel de gestion adapté aux structures d'accueil de l'enfance.

Monsieur le Maire,

- Après consultation de prestataires pour la fourniture d'un logiciel de gestion pour le Service Jeunesse,
- Après examen des devis reçus,
- Considérant l'offre de notre prestataire Syndicat Mixte A.GE.D.I., "Association de Gestion et de Développement Informatique", domicilié 15, lieu-dit Les Marnières, BP 90217, 15 002 AURILLAC Cédex,
- Compte tenu des logiciels déjà en place, notamment pour la facturation de la cantine, alae et alsh, et maintenus par le Syndicat Mixte A.GE.D.I., et également des services aux adhérents,

propose aux Conseillers Municipaux de retenir l'offre de notre prestataire A.GE.D.I., à savoir :

- Acquisition du Logiciel "E-NÉOS/WEB" pour un coût de 450 €uros

- Installation-Paramétrages-Mise en route-Reprise de données (année en cours) et formation sur site pour un coût de 1 145 euros,
soit un coût total de 1 595 euros.

La contribution Syndicale annuelle s'élèvera à environ 660 € à partir de l'année 2..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir l'offre du Syndicat Mixte A.GE.D.I. pour le logiciel "e-Néos" pour un coût total de 1 595 euros (Logiciel 450 € + Installation et Formation 1 145 €),

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis du Syndicat Mixte A.GE.D.I. et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

6°) Contrat d'Engagement Educatif (C.E.E.) au Service Jeunesse

Afin d'assurer le fonctionnement du centre de loisirs en faisant face aux besoins saisonniers liés à la période des vacances scolaires, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier durant ces périodes.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un emploi d'agent non titulaire et ce, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le besoin en contrat saisonnier pour les vacances scolaires de l'année 2021 est estimé à 1 agent. Pour les besoins liés à l'activité du centre de loisirs, l'agent non titulaire sera recruté sur un contrat d'engagement éducatif, et sera rémunéré à la vacation (1 vacation = 9h30 de présence), à savoir :

- titulaire BAFA – taux net de la vacation = 50 €

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

Vu le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré par 15 Voix Pour et 4 Voix Contre :

Décide la création d'un emploi d'agent non titulaire saisonnier pour les vacances scolaires 2021.

Dit que

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

7°) Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de la nécessité d'actualiser le Plan Communal de Sauvegarde. Il précise que le document existant auparavant était bien élaboré et qu'il a été mis à jour pour prendre en compte les nouveaux intervenants et les modifications liées aux personnes dites vulnérables, notamment avec la crise sanitaire, travail réalisé en lien avec l'Aide à Domicile en Milieu Rural.

Il demande aux membres de l'équipe minoritaire s'ils souhaitent être inscrits dans le tableau des personnes chargées de l'alerte.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ donne son accord.

Monsieur Martyn LAFON, absent et représenté par Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ, sera contacté pour lui proposer d'être inscrit sur ledit tableau.

Monsieur le maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2015 N° DEL_2015_024 portant sur la présentation du Plan Communal de Sauvegarde et son approbation. Ce document est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels. Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que le Plan Communal de Sauvegarde est un document très exhaustif qui organise et formalise les obligations de la municipalité et des services municipaux en matière d'information préventive, et de gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien des sinistrés, et appui aux services de secours. Véritable outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police, le P.C.S. lui permet d'assumer son rôle de directeur des opérations de secours pour les opérations courantes et lors de la gestion d'un événement majeur (tempête, inondations...).

Le Plan Communal de Sauvegarde doit faire l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et le soumet à l'approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le Plan Communal de Sauvegarde à l'unanimité des membres présents et représentés, et
- charge Monsieur le Maire de transmettre ce document à la Préfecture du Tarn, au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn, à la Gendarmerie et à la Direction Départementale des Territoires.

8°) Mission d'Assistance pour la mise en concurrence des contrats d'assurance

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la démarche effectuée auprès d'un consultant expert en assurance des collectivités afin de faire jouer la concurrence pour susciter une diversité des offres et parvenir au contrat le plus adapté. Une analyse précise des contrats en cours, avec la reconstitution du patrimoine à travers ces contrats et la concordance entre les besoins réels et les contrats existants, sera réalisée par une personne compétente pour cette mission.

Une discussion s'en suit. Monsieur Pascal COMBAL exprime ses interrogations sur cette mission d'assistance. Un échange de propos, d'idées et d'explications sur ce sujet est engagé entre Monsieur Pascal COMBAL, Madame Eléonore CARRIERE, Monsieur Jean-Luc GILLET et Madame Marie-Edith NESPOULOUS.

Monsieur le Maire précise que l'intervention de ce conseiller expert en assurance des collectivités ne coûtera rien à la collectivité car elle sera rentabilisée dès la première année et uniquement la première année grâce aux économies réalisées, laissant le bénéfice de l'entièreté des gains sur les années suivantes. De plus, s'il juge que la marge proposée ainsi que les conditions de garantie ne sont pas respectées, il ne donnera pas de suite à cette étude.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant la première analyse des contrats d'assurance de la collectivité effectuée par C.S.Conseils - Sabatier-Cotnoir - domicilié "Cammas" 31460 Caragoudes, consultants experts en assurance des collectivités, et notamment l'estimation d'un gain potentiel moyen de 26 à 40 % possible par rapport aux cotisations actuelles,

Considérant la proposition du pourcentage des honoraires de l'étude fixé à 70 % des gains réalisés la 1^{ère} année après consultation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 8 Voix Pour, 6 Voix Contre et 5 Abstentions :

- **DECIDE** de confier à C.S.Conseils, l'analyse des contrats d'assurance de la collectivité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ordre de mission d'assistance et de conseil pour la mise en place d'une consultation des compagnies d'assurance.

9°) Questions diverses

9-1 Monsieur le Maire donne quelques informations.

- Cérémonie du 19 mars : la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, aura lieu le samedi 20 mars à 11h30 au Monument aux Morts toujours en comité restreint pour respecter les consignes liées à la crise sanitaire covid-19.

- Elections Régionales : Madame Muriel ROQUES-ETIENNE, députée du Tarn, sera présente à la Mairie le jeudi 18 mars à 11 heures à l'occasion de la campagne électorale. Les élus intéressés sont invités à cette rencontre.

- Boîte à Livres :

Monsieur FERNANDEZ, administré domicilié au centre du village, s'est proposé pour gérer la Cabane à livres et à créer de nouvelles boîtes à livres sur la commune, par exemple à l'Allée des Sittelles, Route des Templiers...

9-2 Monsieur le Maire donne la parole aux Présidents des Commissions.

Monsieur Claude PAGES, Commission Travaux :

Il informe que les chantiers exécutés dès les vacances de février sont terminés, à savoir :

- la mise aux normes des sanitaires de l'école maternelle,
- les travaux de restructuration de la Mairie, salle du Conseil Municipal et des Mariages et le Bureau du Maire,
- la réfection de la toiture de la salle de Spectacles.

Madame Sophie FRERE rappelle l'entretien de l'escalier situé Côte des Chênes.

Monsieur Claude PAGES lui répond qu'il suit ces travaux à effectuer, notamment avec le projet de mettre en place une rampe...

Madame Isabelle REDON, Commission Vie Associative, Commerces, Centre Bourg et Festivités :

- Scène Nationale d'Albi :

Dans l'attente de la réouverture et de la reprise des activités, la Scène Nationale d'Albi (SNA) a décidé de reporter la tournée de "Je me souviens" du dimanche 21 mars à 17 h au mercredi 9 juin à 20h30 à la salle de Spectacles.

Le spectacle de théâtre 'Zaïs zaïs zaïs zaïs', prévu le 4 avril, est reporté au samedi 22 mai à 20h30 à la salle de Spectacles.

- Marché de plein vent :

Dimanche 28 mars de 10h à 12h animations "autour de Pâques" pour les enfants, proposées par le Comité d'Animation de Cunac ;

Dimanche 13 juin toute la journée, marché artisanal organisé par la Commission Vie associative, commerces de Cunac.

En juillet et août, projet d'organisation d'un marché gourmand.

9-3 Interventions diverses

- **Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ** souhaiterait qu'un point soit donné sur le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances d'hiver.

Monsieur le Maire et Madame Marie-Edith NESPOULOUS ont rencontré la responsable du Service Jeunesse, mercredi 10 mars.

Les premiers mercredis, 7 à 8 enfants étaient inscrits puis actuellement, 11 à 14 enfants sont inscrits. le nombre de fréquentation augmente. Il y a quelques demandes de familles extérieures à Cunac.

44 enfants ont fréquenté l'A.L.S.H. pendant les vacances de février.

Les animateurs ont eu de bons retours des familles. Les enfants sont heureux de venir à l'A.L.S.H. et de participer aux activités proposées.

- **Monsieur Laurent SEGOND, Commission communication :**

Il informe que le prochain bulletin est en cours de finalisation et que les activités du Service Jeunesse seront mis de l'avant. La distribution est prévue dans les prochains jours.

Par ailleurs, il fait part aux Conseillers Municipaux qu'il travaille sur l'actualisation du site internet de la commune.

- **Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ** interroge sur les effectifs prévisionnels des élèves à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire suit avec beaucoup d'attention les effectifs des enfants scolarisés à Cunac car 20 élèves du CM2 partent au Collège à la prochaine rentrée et l'on compte à ce jour 13 nouvelles entrées. Actuellement, pour la rentrée 2021-2022, 119 élèves sont inscrits.

Dans les trois ans à venir, 27 élèves qui seront en classe de CM2 quitteront l'école....

- **Madame Sophie FRERE** questionne sur l'arrivée de la fibre.

Monsieur Claude PAGES précise que pour le secteur de Puech-Mourié, les travaux sont reportés au 27 mars.

Il convient d'appeler son opérateur pour connaître la date de programmation des travaux car, si l'on accepte son poteau de branchement au moment de l'installation, il n'y a pas de frais supplémentaire.

- Madame Marie-Edith NESPOULOUS, Commission Education, Enfance, Ecole et Accueil Intergénérationnel :

Elle souhaite revenir sur le texte donné par le groupe minoritaire lors du Conseil municipal du 17 décembre 2020 inscrit dans son compte-rendu :

"La création du service Jeunesse a de quoi surprendre".

Elle reprend des parties du texte :

"diminue les possibilités de rencontres et d'échanges.....dégradation du service ALSH".

Madame Marie-Edith NESPOULOUS fait remarquer que les enfants apprécient de retrouver les copains et copines de classe, d'être moins nombreux et sont séduits par l'aspect familial de l'accueil. Néanmoins, Béatrice, la responsable du service Jeunesse, en coopération avec une maman d'élève, envisage d'organiser des journées communes avec d'autres structures d'ALSH des villes avoisinantes. D'autre part, l'ouverture du service de Jeunesse pour le mois d'août est à l'étude. La décision sera prise en concertation avec les représentants d'élèves comme convenu lors d'une précédente réunion.

"la solution va coûter au moins 70 000 €"

Nous avons pris la décision de créer le service jeunesse après avoir pris en compte la facturation des Francas de St-Juéry, les aides de la CAF, le règlement des parents, qui seront versés directement à la commune.

Nous avons et allons recourir à l'embauche de personnel qualifié en Contrat d'Engagement Educatif (C.E.E.) , ce qui va permettre de minimiser le coût du personnel.

L'effectif croissant des enfants à l'ALAÉ et à l'ALSH nous laisse entrevoir un budget équilibré. Laissez-nous le temps d'étudier les chiffres, nous n'en sommes qu'à 2 mois et demi de fonctionnement.

"entretien des locaux les mercredis et lors des vacances, les fournitures de matériel....., la consommation d'énergie et d'eau potable"

Madame Marie-Edith NESPOULOUS rappelle que la convention avec les Francas de St-Juéry stipulait que l'achat des fournitures était à la charge des Francas, or, la mairie a toujours réglé ces fournitures. Il en va de même pour l'achat des serviettes en papier pour la cantine. Sur le cahier des charges de l'appel d'offre il était mentionné que le prestataire devait fournir les repas et les serviettes en papier. Le budget de fonctionnement 2020 fait apparaître l'achat en janvier 2020 de 9600 serviettes en papier auprès du fournisseur Promocash.

On peut aussi se pencher sur la consommation excessive d'eau à l'école lorsqu'une facturation de Véolia semble laisser indifférent la municipalité. Monsieur Claude PAGES a fait depuis le nécessaire pour faire réparer la fuite.

Quant à la consommation d'énergie et d'eau potable de l'ALAÉ, Madame Marie-Edith NESPOULOUS s'interroge sur le bien-fondé de la construction d'un bâtiment si l'ancienne municipalité à l'origine du projet a peur des coûts engendrés par son occupation.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Marc VENZAL

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles ROGGERO